

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 mai 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 mai 2014**

**2014 DAC 1106** Subvention (27.000 euros) et convention avec la Fondation de la Résistance (7e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à la Fondation de la Résistance, (7e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Fondation de la Résistance 30 boulevard des Invalides à Paris 7e une convention d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 27.000 euros est attribuée à l'association Fondation de la Résistance A00065 /19669 / 2014\_04626.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 323, Provision pour subventions au titre de la mémoire, ligne VF40001.